

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Bo



Parachat Bo

« Tout vient d'En-Haut » : la confiance dans la Providence Divine

« Ce fut en ce jour même que Hachem fit sortir les Bné Israël de la terre d'Egypte suivant leur légion » (12, 51)

Chacun doit se demander ce que représente pour lui l'exil d'Egypte et en quoi la sortie d'Egypte le concerne aujourd'hui. Ceci est d'autant plus vrai que la Torah nous ordonne dans notre Paracha (13, 3) : « *Souviens-toi ce jour-ci où vous êtes sortis d'Egypte.* »

Dans son ouvrage "Tessouot 'Hen", Rabbi Guédalia de Linich explique que Pharaon niait le concept de Providence Divine. C'est ainsi qu'il s'exprime à ce sujet : « L'exil d'Egypte consiste à croire au hasard. Pharaon représente celui qui gouverne et qui contredit l'existence d'une quelconque Providence suivant la justice. Il proclame (à D. ne plaise) que le monde se conduit suivant des lois naturelles. Les Bné Israël étant placés

sous sa suprématie furent eux-mêmes influencés par cela jusqu'à y sombrer presque entièrement. Cette philosophie pénétra pernicieusement leur cœur et bien que croyant en l'existence d'Hachem, ils commencèrent à penser que justement du fait de Sa grandeur et de Sa sainteté, il ne Lui sied pas de s'occuper de ce monde ici-bas, comme l'explique le Rambam dans le Guide des

égarés et ils sombrèrent dans cette erreur presque totalement.

« Et en vérité, la souillure occasionnée alors n'a pas été complètement purifiée. Ce Yetser Hara se trouve encore parmi nous pour nous inciter à croire au hasard. Afin de nous en libérer, nous sommes tenus de mentionner la sortie d'Egypte chaque jour et d'avoir une foi intègre que tout provient du Très-Haut, qu'un homme ne peut faire le moindre geste dans ce monde sans que cela ne soit décrété au préalable dans le Ciel et que Hachem conduit ses pas à chaque instant dans un but connu de Lui-seul. »

Suivant cette idée, on peut expliquer ce qu'enseigne la Guémara (Chabbat 31a) : « La Emouna est symbolisée par le traité talmudique de Zeraïm (qui traite des problèmes agricoles, n.d.t.). » La Emouna est en effet le germe à partir duquel se développent tous les bons traits de caractère dans l'homme. Si elle lui fait défaut, toutes les vertus, même celles que se trouvent en lui de manière innée, se flétrissent et disparaissent rapidement.

Cette idée est explicite dans le commentaire du Rambam (à la fin de notre Paracha): « La Torah mentionne au sujet des miracles : "Afin que tu saches que c'est Moi Hachem au sein de la terre" et également "Afin que tu saches qu'il n'y a personne tel que Moi sur toute la terre" dans le but de nous enseigner,



Sa toute-puissance Sa suprématie sur tout et que rien ne peut L'entraver (...). C'est pourquoi les signes et les grands prodiges témoignent de l'existence du Créateur et de l'authenticité de la Torah toute entière (...). Et à travers ces grands et célèbres miracles (comme la sortie d'Egypte et la traversée de la Mer Rouge), l'homme reconnaît les miracles dissimulés qui sont le fondement de toute la Torah. **Car un homme n'a pas de part dans la Torah de Moché Rabbénou tant qu'il ne croit pas que tout ce qui nous arrive est miraculeux et non le fruit de la nature ni du hasard. »**

Il y a tout juste un an, un juif remarquable habitant Modiin Illit quitta ce monde. Il traversa au cours de son existence de dures épreuves. Plusieurs années auparavant, il était monté des Etats-Unis en Israël et s'établit à Jérusalem. Il y a quelques années lorsque son épouse décéda et que son propre état de santé commença à se détériorer, il déménagea à Modiin Illit afin de résider à proximité de ses enfants. A ce moment-là, ces derniers entreprirent de faire modifier l'adresse figurant sur sa carte d'identité auprès des bureaux administratifs compétents. Pour une raison incompréhensible, à chacune de leurs tentatives surgirent des empêchements divers : la première fois, les bureaux furent fermés, ensuite le père lui-même fut souffrant, etc... Finalement, ils renoncèrent et laissèrent figurer l'ancienne adresse.

L'année dernière à cette époque, il décéda, et ses enfants se mirent à la

recherche d'une concession afin de l'enterrer aux côtés de son épouse qui, disparue déjà plusieurs années auparavant, reposait au cimetière de Har Hamenou'hot à Jérusalem. Comme on le sait, la place à cet endroit étant limitée, une des conditions d'y être enterré est de compter parmi les habitants de Jérusalem. C'est alors que se dévoila l'intervention extraordinaire de la Providence Divine qui, des années auparavant, avait empêché pour des motifs alors inconnus une formalité aussi simple que le changement d'adresse sur les papiers de leur père. Grâce à cela, lorsque fut transmise la photocopie de sa carte d'identité à la 'Hevra Kadicha, il fut enregistré comme résidant à Jérusalem et une des dernières concessions restantes lui fut octroyée à proximité de son épouse, conformément à la volonté de la famille.

Il arrive parfois qu'un homme s'irrite du mauvais sort qui semble être le sien. « Hélas, pourquoi la malchance me poursuit-elle autant, se plaint-il, à tel point que même les choses les plus futiles me sont rendues impossibles et que je ne parvienne pas à mettre de l'ordre dans mes affaires ? » Il ne cesse de se lamenter tant que les choses ne rentrent pas dans "l'ordre" qu'il s'est imaginé dans son esprit. Un bon conseil : « Apaise la tempête qui agite ton esprit et retrouve ta sérénité ! "Quelqu'un" qui voit beaucoup plus loin que toi conduit le monde. Soumets-toi à Sa volonté et tu seras heureux dans les deux mondes, car viendra le jour où tu reconnaîtras que tout était pour ton bien ! »



Le Rav de Vitebsk (Péri Haaretz sur notre Paracha) explique que la raison pour laquelle le Saint-Béni-Soit-Il appesantit tellement le cœur de Pharaon et de ses serviteurs et leur infligea autant de châtements était d'amener les Bné Israël à raconter Ses prodiges. Le but était qu'ils sachent qu'Hachem est le D. véritable, qu'il n'y en a point en dehors de Lui et que le monde entier est conduit par une providence Divine infiniment précise. « Les impies, écrit-il, sont imperméables au concept d'une telle Providence signifiant qu'on ne peut faire le moindre geste ici-bas, qu'aucune herbe ne peut se flétrir ou être déracinée, qu'aucune pierre ne peut être jetée sans que le Très-Haut l'ait décidé au moment et au lieu qui Lui convient, qu'il n'y a pas un mouvement dans ce monde depuis le Tsimsoum originel (concept kabbalistique désignant la "contraction" de la Présence Divine pour que le monde puisse exister, n.d.t) jusqu'aux niveaux terrestres les plus bas qui ne soit le fruit de la Sagesse Divine, pour Sa gloire afin de dévoiler Sa Divinité, Sa sagesse et Ses attributs. » C'est pourquoi mentionner la sortie d'Egypte est une Mitsva perpétuelle afin de se rappeler constamment de ce que les miracles de la sortie d'Egypte sont venus révéler : qu'Il est le Créateur Tout-Puissant, que toutes les lois du ciel et de la terre Lui sont soumises et qu'Il peut les modifier à Sa guise dans le but désiré.

Voici un autre élément important de cette Mitsva : s'entretenir de la grandeur des miracles et des prodiges qui ont été accomplis en faveur de nos pères

lorsqu'ils sont sortis d'Egypte est extrêmement cher aux yeux d'Hachem. Le Rambam rapporte à propos du verset (10, 9) : « *Il ne resta pas une seule sauterelle dans toutes les frontières d'Egypte* » le commentaire de Rabbénou 'Hananel : « Depuis que Moché Rabbénou pria pour qu'elles disparaissent jusqu'à présent, plus aucune sauterelle ne cause de dégât en Egypte. S'il arrive qu'elles apparaissent en Eretz Israël et qu'elles pénètrent en Egypte, elles n'y mangent rien de la récolte jusqu'à nos jours. On dit que c'est une chose connue de tous. Considère (ce prodige) au sujet des grenouilles où il est écrit (8, 5) : "*Elles ne restèrent que dans le fleuve*", elles demeurent en effet jusqu'à présent, ce qui n'est pas le cas pour les sauterelles où il est écrit "*Il ne resta pas une seule sauterelle sans toutes les frontières d'Egypte*". Et c'est à ce propos qu'il est dit (Tehilim 105, 2) : "*Contez tous Ses prodiges*". »

Le Rav Chlomo Fischer de Bné Brak m'a raconté l'année dernière que deux de ses filles s'étaient fiancées, l'une de trente-deux ans et l'autre de vingt-neuf ans, alors que seulement un mois auparavant aucun espoir ne semblait pointer à l'horizon. Il y a quelque temps seulement, il s'était souvenu qu'à l'époque de leur naissance, il n'avait pas offert de Kiddouche de reconnaissance du fait que l'une des deux naquit le deuxième jour de Roch Hachana et l'autre trois jours après Roch Hachana. Aussi décida-t-il d'acheter cette même année la montée à la Torah du 'Hatan Béréchit (celui



qui commence le nouveau cycle de la lecture du Séfer Torah à l'occasion de Sim'hat Torah, n.d.t) et d'offrir ainsi un Kiddouche lors du Chabbat Béréchit en l'honneur de ses deux filles nées environ trente auparavant.

Lorsqu'il dévoila son projet à son épouse, Rav Fischer lui confia néanmoins qu'il n'avait pas l'intention de se disputer à cette fin avec les acheteurs habituels de cette montée à la Torah. Et il en fut ainsi : lorsque les enchères atteignirent la somme de vingt fois 'Haï (18), soit trois cent soixante Chékels, le Gabai se tourna de lui-même vers Rav Fischer et lui dit : « Alors Rabbi Chlomo, qu'est-ce que tu en penses, peut-être cette année c'est toi qui sera 'Hatan Béréchit ? » Et Rabbi Chlomo conclut les enchères en l'achetant à ce prix. Le Chabbat suivant, il organisa un immense Kiddouche (que voulez-vous ? Ce n'est pas une mince affaire que d'organiser un Kiddouche pour deux filles près de quarante ans après le mariage de leurs parents !). Deux semaines après, toutes les deux se fiançaient, et la chose apparut aux yeux de tous comme un prodige.

« J'ai placé ma confiance en Toi et mon cœur s'est réjoui de ta délivrance » : la confiance en Hachem, la clé pour sortir des épreuves

« Je verrai le sang et passerai au-dessus de vous » (12, 13)

Rabbénou Bé'hayé explique à propos de ce verset : « Ce n'est pas la présence du sang qui repousse la plaie ni l'absence du sang qui la provoque mais la Torah est venue nous enseigner que celui qui fit preuve d'une foi totale dans le Très-Haut, plaça sa confiance en Lui, ne craignit pas

Pharaon et ses décrets, sacrifia publiquement l'idole des égyptiens (l'agneau du sacrifice de Pessa'h étant l'idole d'Egypte) et répandit son sang sur le fronton de sa porte, fut considéré comme un juste et confiant dans la Parole Divine. Dès lors, il fut jugé digne d'être mis à l'abri de la plaie et de l'ange de la mort. »

Cela constitue un enseignement qui nous concerne également : l'homme qui place sa confiance en Hachem et accomplit Sa volonté sans se soucier des répercussions mérite par là-même d'être protégé par le Saint-Béni-Soit-Il et d'être préservé et délivré de tous les maux. Dans un autre texte (tiré de son ouvrage Kad Hakéma'h, Erekh Bitahone), Rabbénou Bé'hayé écrit également : « La Bonté Divine qui est à l'origine de l'abondance dans le monde enveloppe de toutes parts celui qui place sa confiance en Hachem, comme il est dit (Téhilim 32, 10) : *"L'homme confiant en D. est entouré de bonté"*. Le Saint-Béni-Soit-Il se préoccupera de lui trouver les moyens de subvenir à ses besoins car rien ne Lui est impossible, à l'instar du Prophète Eliahou dont la subsistance lui parvint grâce aux corbeaux (envoyés par Hachem, n.d.t) ou des cinquante Prophètes réfugiés dans une grotte par là-même Prophète Ovadia. C'est à ce sujet qu'il est dit (Téhilim 34, 10-11) : *« Craignez Hachem, Ses Saints, car ceux qui le craignent ne manqueront de rien. Les puissants comme des lions auront faim mais ceux qui cherchent Hachem ne manqueront d'aucun bien. »* Ce que l'on peut expliquer ainsi : le Très-Haut pourvoit aux besoins de toutes



les créatures qui ne peuvent se procurer elles-mêmes leur subsistance comme l'embryon dans le ventre de sa mère, le poussin qui se trouve dans l'œuf. Il nourrit l'oiseau dans les airs, les poissons dans la mer, la fourmi, le plus minuscule de tous les insectes (...) Et c'est grâce à leur confiance en Hachem que les Bné Israël furent délivrés de l'Egypte, comme il est rapporté dans le Midrach Téhilim (22) : « *Vers Toi, ils ont crié et ont été libérés* », que justifia un tel mérite ? C'est parce qu' « *en Toi ils ont cru et n'ont pas eu honte* » (fin du verset précédent, n.d.t). C'est donc que la confiance en Hachem est un fondement essentiel de la Torah au point que celle-ci repose sur elle et est désignée par elle, comme il est écrit (Michlé 21, 22) : " *Le Sage (Moché Rabbénou) est monté vers une ville de puissants et en a descendu la force confiante (la Torah).*" »

J'ai entendu l'histoire suivante de son auteur résidant dans la ville de Bétar Illit. Ce dernier n'a pas de revenus déclarés. En outre, son épouse dirige une crèche qui leur rapporte quatre mille chékels par mois, eux aussi non déclarés. Il y a environ trois semaines, ils eurent la joie d'avoir une

filles et confièrent alors la gestion de la crèche à l'une de leurs voisines. Ils hésitèrent alors à fixer la durée de ce remplacement à deux ou trois mois. Cet Avrekh opta pour une durée de trois mois comme il est de coutume pour les congés de maternité en Eretz Israël. Quant à leurs ressources pendant tout ce temps, il en confia l'entière responsabilité

dans les mains d'Hachem (la crèche n'étant pas déclarée, il n'était donc pas bénéficiaire des allocations de maternité).

Deux jours après, un de ses beaux-frères s'adressa à lui en ces termes : « Cela fait quinze ans que nous faisons partie de la même famille et je ne t'avais jamais rendu visite pendant les fêtes. Cette année, la Providence Divine a voulu que nous soyons venus vous tenir compagnie dans votre Soucca. J'y ai aperçu un tableau ancien du peintre Bak réalisé il y a des dizaines d'années à Jérusalem que tu as hérité de la Soucca de ton père (et qu'aucun de tes frères ne s'était dévoué à prendre chez lui après le décès de ce dernier). Récemment, j'ai traité une affaire avec un homme riche auquel je voudrais faire un présent de reconnaissance. Malheureusement,

celui-ci possède tellement de biens que ne sais pas quoi lui offrir. Je t'en prie, accepte de me vendre ce tableau en échange duquel je te paierai trois règlements de quatre mille chékels. » L'Avrekh vit en cela l'intervention directe d'Hachem, destinée à combler le salaire mensuel manquant et il accepta sur le champ, à la condition qu'il ne vienne pas se plaindre s'il s'avérait que ce prix était exagéré. Il lui était en effet évident qu'Hachem se préoccupait de calmer ses inquiétudes quant au déficit auquel il devait faire face chaque mois, comme l'explique Rabbénou Bé'hayé : « Le Saint-Béni-Soit-Il se préoccupera de lui trouver les moyens de subvenir à ses besoins car rien ne lui est impossible. » En outre, il mérita de prendre conscience grâce à cela que ce qu'il recevait chaque



mois jusqu'à présent et qui lui apparaissait comme "naturel" ne l'était pas le moins du monde, mais que tout provenait du Ciel.

Rabbi Moché Leib de Sassov raconta qu'un jour où il traversait la forêt, une bande de brigands se jeta brusquement sur lui et en voulurent à sa vie. Soudain, le chef des brigands arriva sur les lieux. Il avait connu Rabbi Moché dans le passé et avait bénéficié de son hospitalité, la porte de ce dernier ayant toujours été ouverte à tout le monde. L'homme s'adressa à Rabbi Moché : « Sache que je suis incapable de te tuer. En revanche, je vais t'emmener dans notre repaire où se trouve également mon fils car je désire que tu lui apprennes un peu de "Torah". »

Rabbi Moché s'installa donc avec le jeune garçon et entreprit de lui enseigner les premiers rudiments. Malheureusement, celui-ci avait l'esprit entièrement fermé et ne comprenait pas un mot de tout ce qu'il avait appris. Chaque soir, lorsque son père revenait, il vérifiait les connaissances de son fils et lorsqu'il se rendait compte de son ignorance, il le frappait sévèrement. Néanmoins, ce dernier subissait les coups sans émettre le moindre gémissement de douleur.

Après quelques semaines, le père, voyant que son fils ne parvenait pas à retenir le moindre enseignement, remit Rabbi Moché en liberté et lui confia son fils afin qu'il le ramène à la civilisation. En chemin, Rabbi Moché demanda au jeune garçon comme il avait réussi à se taire en recevant autant de coups. Celui-ci

répondit : « C'est la première règle que l'on apprend dans une maison de brigands : savoir se taire lorsque les soldats cherchent à nous piéger afin qu'ils ne comprennent pas où se trouve notre repaire.

Cela ne répond pas à ma question : comment parviens-tu à te renforcer pour être comme un roc face aux coups reçus ?

On nous a appris trois principes, expliqua le garçon. Premièrement, savoir et se rappeler que les coups ne durent pas éternellement et bientôt viendra le temps où ils cesseront. Ensuite, Celui qui me frappe est mon père et après tout, un père veut le bien de son fils. Enfin, à chaque coup, je m'imagine que c'est le dernier. C'est ainsi que je m'arme de courage. »

Plus tard, Rabbi Moché déclara : « J'ai appris de ce garçon un enseignement concernant la Emouna : même lorsqu'Hachem l'éprouve et lui inflige des coups, un homme doit savoir qu'ils ont une limite, que Celui qui le frappe est son Père Céleste et miséricordieux et enfin, que le coup qu'il reçoit est le dernier. Désormais, Hachem lui prépare une vie agréable. Non seulement cela, mais de plus lorsqu'un homme ne se laisse pas décourager par les épreuves mais qu'il se renforce dans sa confiance en Hachem, il amène sur lui la délivrance. »

On raconte à propos de Rabbi Na'houm Iesser que lorsqu'il habitait Jérusalem, sa



filles unique tomba une fois malade et fut hospitalisée à Bikour 'Holim. Son état s'aggrava jusqu'à l'agonie. Lorsque l'on fit savoir à Rabbi Na'houm qu'il ne restait à sa fille que quelques heures à vivre, il se dirigea en toute sérénité vers le Mikvé. Il devrait désormais prendre le deuil durant sept jours ce qui lui interdirait pendant tout ce temps d'y aller. Il demeura ensuite chez lui pour apprendre les lois de l'affligé (entre le décès et l'enterrement, n.d.t) et celles de la Kéria (la déchirure des vêtements au moment de l'enterrement, n.d.t) craignant de ne pas avoir l'esprit suffisamment clair le moment venu. Puis, il se mit en route vers l'hôpital. Sur le chemin, il se souvint brusquement qu'il avait oublié d'apporter un couteau pour faciliter la Kéria et il revint sur ses pas pour le prendre. Avant d'arriver à l'hôpital, il s'adressa à ceux qui l'accompagnaient: « Dans quelques instants, je serai tenu de prononcer la bénédiction "Baroukh Dayan Haémet" (que l'on dit au moment du décès proprement dit, n.d.t) au sujet de laquelle nos Sages ont préconisé (Brakhot 60b) : "l'homme est tenu de bénir sur un malheur comme il le ferait sur une bonne nouvelle et de l'accepter avec joie". Il m'incombe donc de me préparer à accepter la Volonté Divine avec amour et allégresse. » Tout en parlant, Rabbi

Na'houm sentit la joie l'envahir et il dit avec émotion : « Si ma fille meurt, cela signifie qu'Hachem s'occupe à présent de moi. Comment ne pas être rempli de joie en sachant que le Saint-Béni-Soit-Il en personne qui emplît le monde entier de Sa Présence s'intéresse tout particulièrement de mon sort à cet instant. »

Lorsqu'il fut sur le point de pénétrer dans l'hôpital, il ordonna : « A partir de maintenant, il est défendu de montrer le moindre signe de joie, ce qui pourrait choquer la Rabbanite qui se tient en pleurs aux côtés de la malade. »

Dès qu'il arriva, on lui annonça une bonne nouvelle : sa fille s'était réveillée et avait repris connaissance et était hors de danger. Rabbi Na'houm se mit à danser avec allégresse en reconnaissance pour toutes les bontés d'Hachem.

Après un certain temps, il expliqua sa conduite : « Lorsque le Saint-Béni-Soit-Il inflige un malheur à une personne, il s'agit de tester sa confiance que telle est la volonté d'Hachem et sa capacité à ne pas sombrer dans la tristesse. Ainsi, après qu'Hachem a vu ma joie et ma confiance en Lui dans la détresse, il s'avéra dès lors que j'avais surmonté l'épreuve. Ma fille pouvait désormais rester en vie. »

